

2018

- 76,0 milliards €

Le solde budgétaire de l'État (hors FMI)

- 51,9 milliards €

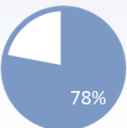
Le résultat patrimonial de l'État



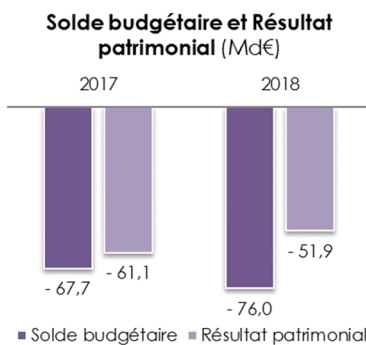
Résultat patrimonial
en % des produits
régaliens nets



Charges d'intérêt
en % des produits
régaliens nets



Dette financière de
l'État en % du PIB
total



La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La **comptabilité patrimoniale** est tenue en droits constatés, c'est-à-dire en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.

1. Du solde budgétaire au résultat patrimonial



Un solde budgétaire en amélioration par rapport à la prévision initiale

Le solde budgétaire s'établit à **- 76,0 Md€** à fin 2018, en amélioration de **9,7 Md€** par rapport à la prévision inscrite en loi de finances initiale (**- 85,7 Md€**).

En 2018, le Gouvernement a strictement tenu l'objectif de dépenses fixé en loi de finances initiale sur les dépenses totales de l'État (425,4 Md€). La qualité de la gestion budgétaire s'est ainsi traduite par une sous-exécution de la norme de dépenses pilotables de 1,4 Md€ par rapport à la loi de finances initiale. L'amélioration constatée en 2018 sur le solde budgétaire relève également d'un rendement meilleur qu'espéré des recettes fiscales. Ces dernières s'améliorent de 8,8 Md€ par rapport au niveau de la loi de finances initiale sous l'effet du dynamisme de la TVA et de l'IS, démontrant la robustesse de la croissance française, qui s'établit à + 1,6 % en 2018 après une année 2017 exceptionnelle.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, et pour la première fois depuis plus d'une décennie, le déficit public a été inférieur à 3 % en 2018, s'établissant à 2,5 % du PIB. La France, qui est sortie de la procédure européenne de déficit public excessif à l'été 2018, confirme ainsi son engagement dans la voie du redressement des finances publiques.

Un résultat patrimonial 2018 qui poursuit son amélioration pour atteindre son meilleur niveau sur la décennie

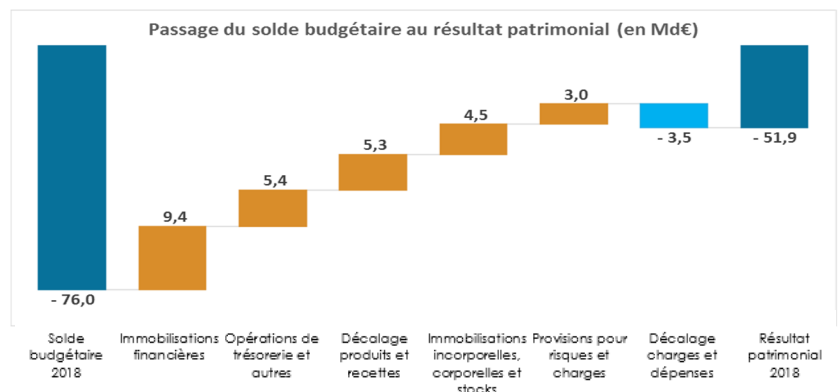
En 2018, le résultat patrimonial de l'État poursuit son amélioration et s'établit à **- 51,9 Md€** contre **- 61,1 Md€** en 2017, soit une amélioration de **9,2 Md€**. Il atteint ainsi son meilleur niveau depuis 2008.

La progression du rendement des produits régaliens (+ 11,5 Md€) permet d'améliorer le résultat, tout en menant des réformes de baisse de la fiscalité, et de compenser la hausse contenue des charges nettes (+ 2,3 Md€), au service d'une politique de soutien des investissements stratégiques et du pouvoir d'achat. L'analyse du bilan confirme ce dynamisme de la politique d'investissement de l'État et révèle un effort d'apurement des dettes non financières et provisions inédit depuis près de 10 ans.

Un passage du solde budgétaire au résultat patrimonial marqué par la gestion des actifs financiers en faveur de l'investissement dans les secteurs innovants

Pour l'exercice 2018, le résultat patrimonial s'établit à **- 51,9 Md€**, soit un écart positif de **+ 24,1 Md€** par rapport au solde budgétaire 2018, qui s'explique de la manière suivante :

- la mobilisation des participations au profit de la **création du Fonds pour l'innovation et l'industrie** géré par Bpifrance (+ 4,3 Md€) et la valorisation à l'actif des participations de l'État dans des entités contrôlées (+ 2,0 Md€) ;
- les opérations comptables traitées en opérations de trésorerie, principalement l'**étalement des primes et décotes sur OAT** (+ 7,3 Md€ en 2018) ;
- le rattachement des produits, permettant d'apprécier les marges de manœuvre attendues de probables recettes futures, soit en 2018 principalement la comptabilisation d'un produit d'impôt sur les sociétés (IS) relatif aux **acomptes de la contribution exceptionnelle à l'IS et de sa contribution additionnelle** (+ 4,9 Md€) et, en matière d'IR, l'impact de l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (+ 3,6 Md€) ;
- l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles (différence entre l'enrichissement de l'actif et amortissements, dépréciations), qui traduit notamment les **efforts d'investissement de l'État pour renouveler ses actifs** ;
- la baisse des provisions pour risques et charges : en 2018, on relève en particulier l'impact de la **baisse des provisions pour charges liées à l'impôt** (+ 3,3 Md€) ;
- le rattachement des charges, qui indique en particulier les dépenses futures à mettre en œuvre pour éteindre les dettes de l'État : 2018 est à ce titre marqué par la progression des **charges à payer au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (- 3,0 Md€).



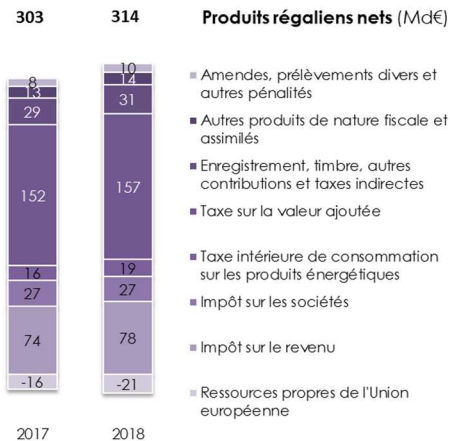
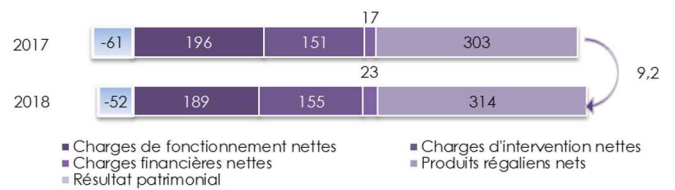
2. Le résultat patrimonial

3. Le bilan de l'État

Un résultat patrimonial de l'État en nette amélioration, qui atteint son meilleur niveau de la décennie

Le résultat patrimonial de l'État pour l'exercice 2018 s'améliore de 9,2 Md€ par rapport à celui de 2017. Il s'établit ainsi à - 51,9 Md€, soit son meilleur niveau de la décennie.

La progression du rendement des produits régaliens nets (+ 11,5 Md€) permet d'améliorer le résultat, tout en menant des réformes structurelles de la fiscalité, et de compenser la hausse contenue des charges nettes (+ 2,3 Md€), au service d'une politique de soutien des investissements stratégiques et du pouvoir d'achat.



Une croissance des produits régaliens nets portée par l'activité, permettant de compenser des mesures de baisses d'impôts

Les **produits régaliens nets** progressent de 11,5 Md€. En effet, les **produits fiscaux nets** augmentent (+ 14,7 Md€), essentiellement du fait de la hausse du produit de TVA nette (+ 5,2 Md€), en raison d'une consommation soutenue et d'un investissement dynamique sur l'exercice, ainsi que de celle du produit net d'impôt sur le revenu (+ 4,3 Md€), en raison notamment de la constatation d'un produit de prélèvement forfaitaire unique ou *flat tax* (+ 3,5 Md€) dès l'exercice 2018 alors que le prélèvement forfaitaire obligatoire, qu'il remplace, était comptabilisé par acomptes.

Cette croissance permet de compenser les **premières mesures de baisses d'impôts en faveur de l'investissement et de la croissance** : transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) (dont le produit brut s'élève à 1,6 Md€ en 2018, auxquels s'ajoutent un produit de 0,6 Md€ d'ISF au titre des années antérieures, contre un produit total de 7,3 Md€ d'ISF en 2017) et baisse des taux d'impôt sur les sociétés (dont le produit demeure stable avec + 0,1 Md€).

Elle permet également de compenser la hausse de la **contribution de la France au budget de l'Union européenne**, de 16,4 Md€ en 2017 à 20,6 Md€ en 2018.

Un cycle financier qui traduit l'effort mobilisé en faveur de l'investissement dans l'innovation

En 2018, les **charges financières nettes** augmentent de 5,8 Md€ sous l'effet de la hausse des charges financières (+ 5,6 Md€) et de la stabilité des produits financiers (- 0,3 Md€). Ces évolutions s'expliquent principalement par :

- une poursuite de la **baisse des charges d'intérêts (- 0,9 Md€)** ;
- une hausse des charges résultant de l'indexation (+ 1,9 Md€) ;
- une hausse des produits nets des immobilisations financières (+ 3,8 Md€), principalement, d'une part, du fait du **transfert des titres EDF et Thalès (via la société TSA) à l'EPIC Bpifrance à leur valeur de marché (9,3 Md€), afin d'abonder le Fonds pour l'innovation et l'industrie** (cf. encadré ci-dessous) et, d'autre part, à la suite de la **cession de titres Safran et Engie (1,4 Md€)** ;
- la diminution des reprises sur dépréciations de 6,6 Md€, liée en particulier à l'évolution positive de la valeur d'équivalence comptabilisée au titre de l'écart global d'équivalence pour un montant moins élevé en 2018 (2,1 Md€ contre 6,2 Md€ en 2017).

Une politique de soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques

En 2018, l'État poursuit en effet la politique de gestion dynamique de son portefeuille de participations telle que précisée dans la **loi pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)**.

Ainsi, l'État a mobilisé ses participations au profit de la création d'un dispositif de soutien à l'innovation et à l'industrie géré par l'EPIC Bpifrance dénommé **Fonds pour l'innovation et l'industrie**, doté de 10,9 Md€, afin de financer l'innovation de rupture.

Cette dotation en capital initiale de l'EPIC Bpifrance consiste en un transfert de 9,3 Md€ de titres EDF et Thalès (via la société TSA) et un apport en numéraire de 1,6 Md€. Cette opération s'est traduite dans les comptes de l'État par une hausse de 10,9 Md€ en immobilisations financières correspondant à la nouvelle valeur de la participation de l'État dans l'EPIC Bpifrance. En contrepartie, la sortie de ces titres du portefeuille de l'État a généré un produit financier de 9,3 Md€ et une charge financière nette de 6,6 Md€ correspondant à la valeur nette comptable des titres transférés (4,7 Md€) et la sortie de la valeur d'équivalence de ces titres (1,9 Md€).

Fonds pour l'innovation et l'industrie		2018
Résultat		
Produits financiers (Transferts des titres)		9,3
Total produits		9,3
Charges financières (VNC des titres transférés)		4,7
Total charges		4,7
Annulation écart d'équivalence des titres transférés		-1,9
Impact sur le résultat		2,7
Bilan		
Participations (sortie VNC des titres transférés)		-4,7
Sortie de l'écart d'équivalence des titres transférés		-1,9
BPI		10,9
Impact à l'actif		4,3
Trésorerie passive		1,6
Impact au passif		1,6
Impact bilan		2,7

VNC: Valeur nette comptable

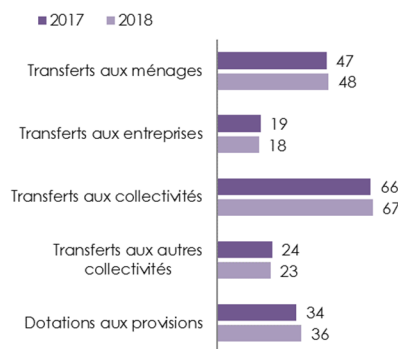
Une progression maîtrisée des charges d'intervention au service de la politique de pouvoir d'achat

Les **charges d'intervention nettes** augmentent de 3,3 Md€ par rapport à 2017. Cette évolution traduit la volonté du gouvernement de **soutenir le pouvoir d'achat**, notamment en mettant en place :

- un **dégrèvement progressif de la taxe d'habitation (TH)** pour les foyers les plus modestes, qui a vocation à dispenser progressivement 80 % des redevables de l'acquittement de cet impôt d'ici à 2020 (mesure compensée par l'État aux collectivités territoriales pour 3,0 Md€ en 2018) ;
- une revalorisation de plusieurs minima sociaux : **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** qui voit son montant mensuel à taux plein augmenté sur 2 ans (+ 0,3 Md€) et la **prime d'activité**, qui est revalorisée progressivement sur 5 ans et dont les critères d'attribution sont assouplis (+ 0,3 Md€ en 2018) ;
- le **« chèque énergie »**, qui permet aux ménages les plus modestes de payer tout ou partie de leurs dépenses énergétiques, en lieu et place des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, ainsi que de financer des travaux de rénovation énergétique (+ 0,4 Md€).

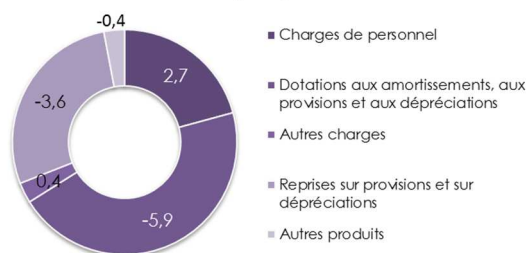
Ainsi, **les transferts aux ménages et aux collectivités** augmentent chacun de 0,9 Md€ par rapport à 2017. Outre la compensation des dégrèvements de TH, la modernisation des ressources des collectivités territoriales passe également par l'attribution aux régions d'une nouvelle ressource dynamique à compter de 2018, soit une fraction de TVA (4,2 Md€ en 2018) en remplacement de la dotation globale de fonctionnement régionale (3,9 Md€ en 2017).

Les principales charges d'intervention (Md€)



Des charges de fonctionnement nettes en forte diminution

Variation des charges de fonctionnement nettes (Md€)



En 2018, les **charges de fonctionnement nettes** diminuent de 6,8 Md€ par rapport à l'année 2017 et s'établissent à 188,9 Md€.

Cette baisse des charges s'explique essentiellement par une diminution des dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations (- 5,9 Md€), contrepartie d'évolutions au bilan, en particulier la baisse des provisions à la suite de l'apurement du contentieux « taxe de 3 % sur les dividendes ».

A l'inverse, les charges de personnel augmentent de 2,7 Md€, traduisant en particulier l'effort d'emploi dans des secteurs prioritaires (enseignement scolaire public du premier degré et police nationale).

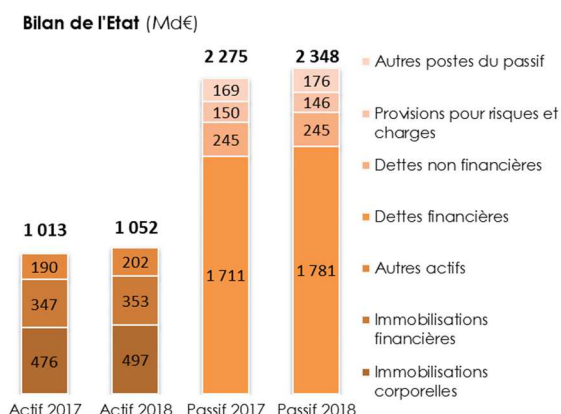
Une montée en puissance des investissements d'avenir dans le cadre du Grand plan d'investissement

Le soutien aux investissements innovants est également porté par le **programme d'investissements d'avenir 3 (PIA 3)**, lancé depuis 2017 et doté par l'État de 10 Md€. S'il s'inscrit dans la continuité des PIA 1 et 2, de 2010 et 2014, qui ont été adoptés et mis en œuvre afin d'apporter un soutien aux secteurs à potentiel de croissance, il concentre ses moyens sur trois priorités renouvelées : l'accélération de la modernisation des entreprises (4,1 Md€), la valorisation de la recherche (3,0 Md€) et le soutien à l'enseignement et à la recherche (2,9 Md€), afin d'aider les entreprises innovantes à développer leur compétitivité, notamment en les rapprochant de la recherche fondamentale.

En 2018, ce troisième volet s'inscrit dans le cadre des quatre priorités du **Grand plan d'investissement (GPI) 2018-2022**, qui sera mené tout au long du quinquennat afin d'accompagner les réformes structurelles : l'accélération de la transition énergétique (1,5 Md€), la compétitivité par l'innovation (7,1 Md€), la construction d'une société de compétences (0,9 Md€) et l'État numérique (0,5 Md€). Pour 2018, les dotations consommables allouées aux gestionnaires des projets sélectionnés au titre du PIA 3 s'élèvent à 1,1 Md€.

Dans ce contexte, les comptes 2018 retracent également l'engagement de l'État, dans le cadre du GPI, sur un axe essentiel de l'objectif de construction d'une société de compétences : la formation pour l'accès à l'emploi. Un Plan d'investissement dans les compétences (PIC), décliné au niveau régional dans des **pactes régionaux d'investissement dans les compétences**, a d'ores et déjà fait l'objet d'engagements de l'État à hauteur de 0,3 Md€ en 2018 et 4,5 Md€ en 2019.

Un bilan de l'État marqué par la poursuite de la progression de l'actif du fait du dynamisme de l'investissement et un ralentissement de celle du passif



L'**actif de l'État** s'établit à 1 051,9 Md€ en 2018, en hausse de 39,3 Md€ par rapport à 2017. Cette progression de l'actif, pour la deuxième année consécutive après deux années de baisse, reflète le dynamisme de la politique d'investissement de l'État ainsi que de l'accroissement de la valeur des infrastructures de transport et énergétiques.

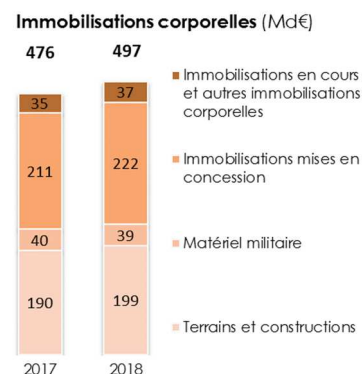
Le **passif de l'État** augmente quant à lui de 73,0 Md€ et s'établit à 2 347,5 Md€. Cette augmentation résulte principalement de la progression de la **dette financière de l'État (+ 70,0 Md€)**. En revanche, l'ensemble des provisions et des dettes non financières baisse de 3,9 Md€. Cette première réduction depuis 2011 traduit un **effort d'apurement de certains passifs** correspondant à des dettes précédemment contractées par l'État.

De ces évolutions de l'actif et du passif résulte une nouvelle dégradation de 33,7 Md€ de la situation nette de l'État, qui s'établit ainsi à - 1 295,6 Md€ en 2018, principalement sous l'effet du poids de la dette financière de l'État. Cette dégradation, toutefois moins rapide que celle observée les années précédentes, reflète ainsi les efforts d'assainissement de la gestion.

Une hausse de l'actif immobilisé reflétant l'effort d'investissement de l'État

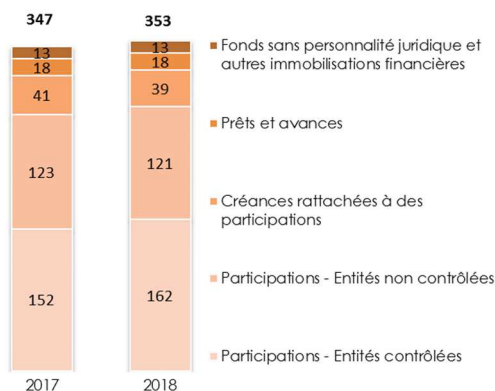
Les **immobilisations corporelles**, dont la valeur nette a augmenté au cours de l'année 2018 (+ 21,3 Md€), constituent près de la moitié de l'actif de l'État (47,2%), à hauteur de 496,9 Md€.

Cette augmentation traduit l'effet d'une politique d'investissement permettant non seulement le maintien en l'état de l'actif corporel de l'État, mais aussi la mise en service d'équipements nouveaux ou rénovés, notamment routiers (mise en service de la Rocade L2 Marseille), militaires (développement du sous-marin nucléaire « Barracuda ») et des avions militaires) et pénitentiaires ainsi que de la hausse importante de l'indice des coûts de construction utilisé pour réévaluer les infrastructures routières et hydrauliques à fin 2018.



Une hausse des immobilisations financières reflétant la politique dynamique de l'État actionnaire redéfinie par la loi pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Immobilisations financières (Md€)



Les **immobilisations financières** s'élèvent en valeur nette à 353,3 Md€ à fin 2018, en hausse de 6,2 Md€ par rapport à 2017.

Cette évolution concerne principalement **les participations de l'État dans des entités contrôlées, dont la valeur a augmenté de 10,4 Md€**, principalement du fait :

- de l'attribution à l'EPIC Bpifrance de 10,9 Md€ d'actifs au titre de la gestion du Fonds pour l'innovation et l'industrie, dispositif majeur issu de la loi PACTE destiné à promouvoir l'investissement dans les secteurs innovants en mobilisant les ressources des participations de l'État, notamment via le transfert à l'EPIC Bpifrance de titres EDF et Thalès (détenus par la société TSA) pour 9,3 Md€ (cf encadré ci-dessus) ;
- de l'augmentation de la valorisation à l'actif des entités contrôlées par l'État de + 2,0 Md€ en raison de l'amélioration de leur résultat ;
- de la sortie de l'actif des parts d'Engie et Safran cédées (- 0,2 Md€) et d'EDF et TSA transférées (- 4,7 Md€).

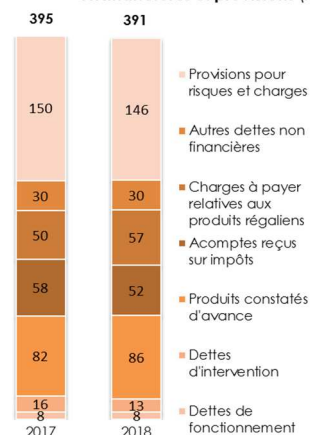
Une diminution des passifs non financiers pour la première fois depuis 2011, traduisant un effort d'apurement

L'exercice 2018 est caractérisé par une **forte baisse des provisions pour risques (- 1,0 Md€) et charges (- 3,4 Md€)**, principalement du fait de l'apurement du contentieux fiscal « taxe de 3% sur les dividendes » (- 4,4 Md€).

Les **dettes non financières** (hors trésorerie passive) restent stables du fait :

- d'une hausse des charges à payer relatives aux produits régaliens (+ 6,2 Md€) notamment du fait des obligations fiscales relatives au CICE (+ 3,0 Md€ en raison de la hausse du taux applicable pour le calcul du crédit d'impôt) ;
- d'une baisse en sens inverse des acomptes reçus sur impôts (- 6,0 Md€) qui s'explique principalement par la mise en place du PFU (- 3,8 Md€) ;
- d'une **baisse des dettes d'intervention de 3,1 Md€** qui s'explique principalement par le remboursement du déficit de compensation lié au mécanisme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) pour 1,6 Md€.

Dettes non financières et provisions (Md€)



Retrouvez les comptes de l'État sur www.performance-publique.budget.gouv.fr